



UNSA INFOS



Nouvelles règles d'indemnisation des heures supplémentaires : L'UNSA reste mobilisé pour maintenir une reconnaissance !

L'UNSA reste mobilisé pour que votre engagement professionnel, qui permet le bon fonctionnement de l'établissement, soit reconnu.

A ce titre, nous avons demandé, **le déclenchement de l'indemnisation du remplacement inopiné à - 48h** au lieu de - 24h.

Cela permettrait de reconnaître davantage les efforts de remplacements de dernière minute qui impactent significativement la vie personnelle des professionnels.

L'ensemble de vos heures supplémentaires en 2023, correspondent au temps de travail de 14 postes. **Vous méritez une reconnaissance !**

Nous restons mobilisés pour défendre des propositions qui amélioreront la reconnaissance de vos heures supplémentaires !

Suivez l'UNSA CH Rouffach sur    